

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS  
Haute autorité de santé

**Décision n° 2016-0167/SEM du 26 octobre 2016 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination d'un membre de la Commission de la transparence prévue à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale**

NOR : HASX1630884S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant délibéré en sa séance du 26 octobre 2016,  
Vu les articles L. 161-37 et R. 163-15 du code de la sécurité sociale ;  
Vu l'article L. 5123-3 du code de la santé publique ;  
Vu la décision n° 2015-0231/DC du 14 octobre 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la Commission de la transparence prévue à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale ;  
Vu la déclaration publique d'intérêts transmise par M. Claude SICHEL et son engagement de se déporter s'il a des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à son indépendance,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Claude SICHEL est nommé membre titulaire de la Commission de la transparence mentionnée à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale, en remplacement de M. Philippe HENRY, démissionnaire.

#### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 26 octobre 2016.

Pour le collège :  
*La présidente,*  
Pr A. BUZYN